

ATTESTATION

(Article 202 - Code de Procédure Civile)

Je soussigné(e)

NOM : *OM*

PRENOM : *PIERRE-MARIE*

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : *21 4 TOUBS*

PROFESSION : *MAGASINIER METOUA CLIENT*

ADRESSE : *TECOB BOU*

Lien de parenté ou d'alliance avec les parties :

Lien de subordination à leur égard, de collaboration ou de communauté d'intérêt avec les parties :

SALARIE SKF

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice, et connaissance prise des dispositions de l'Article 441-7 du Code Pénal réprimant l'établissement d'attestations faisant état de faits matériellement inexacts, ci-après rappelées :

"Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 €uros d'amende, le fait :
"1°) d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,
"2°) de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère,
"3°) de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié,
"Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45.000 €uros,
"d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au
"Trésor Public ou au Patrimoine d'autrui".

Après avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus, l'auteur de l'attestation doit reproduire, de sa main, le paragraphe suivant, à la fin de l'attestation :

"J'ai connaissance qu'une fausse attestation m'expose à des sanctions pénales."

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté et que vous avez constatés personnellement :

CF DOCUMENT JOINT

*PIERRE-MARIE OM
SALARIE SKF DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL
MEMBRES DU CASCF* *1/10*

1° -L'attestation doit être signée, écrite et datée de la main de son auteur
2° -Annexer en original ou en photocopie, un document officiel justifiant de l'identité et comportant la signature de l'auteur de l'attestation.

Je tiens à exprimer mes réserves à propos des commentaires relatifs à ma situation de travail au sein de l'unité Logistiques de SKF France.

S'il est incontestable que le local au sous-sol ne dispose pas de lumière naturelle, en revanche on ne peut pas le qualifier d'exigu. Je dispose exactement de 100 mètres carrés dans un espace rectangulaire sans cloisons. Je précise également que la totalité des murs et des réseaux ont été repeints en blanc et bleu en mars 2013, soit avant la visite de Madame l'inspectrice du Travail.

Il m'importe de préciser que mes commentaires positifs quant aux aménagements récents de mon local de travail n'ont pas été repris dans le rapport.

Concernant mes conditions de travail, je dois préciser que ma fonction exige des déplacements fréquents auprès de mes collègues dans les bureaux ainsi qu'au magasin (rez-de-chaussée) donc je ne suis pas en permanence dans les conditions décrites dans le rapport. Je dois en outre rajouter que mon mandat de Délégué du Personnel et Membres du CHSCT N°3 du site de St Cyr sur Loire m'amène à quitter fréquemment mon local de travail.

Pierre-Marie MC

ST CYR SUR LOIRE LE 31 OCTOBRE 2015

^{UV}
" J'AI CONNAISSANCE QU'UNE FAUSSE AFFIRMATION M'EXPOSE À DES
SANCTIONS PÉNALES "